



ORBÉY

Règlement Municipal des Constructions

Annexe 1 Plan



Envoyé en préfecture le 04/05/2023

Reçu en préfecture le 04/05/2023

Publié le

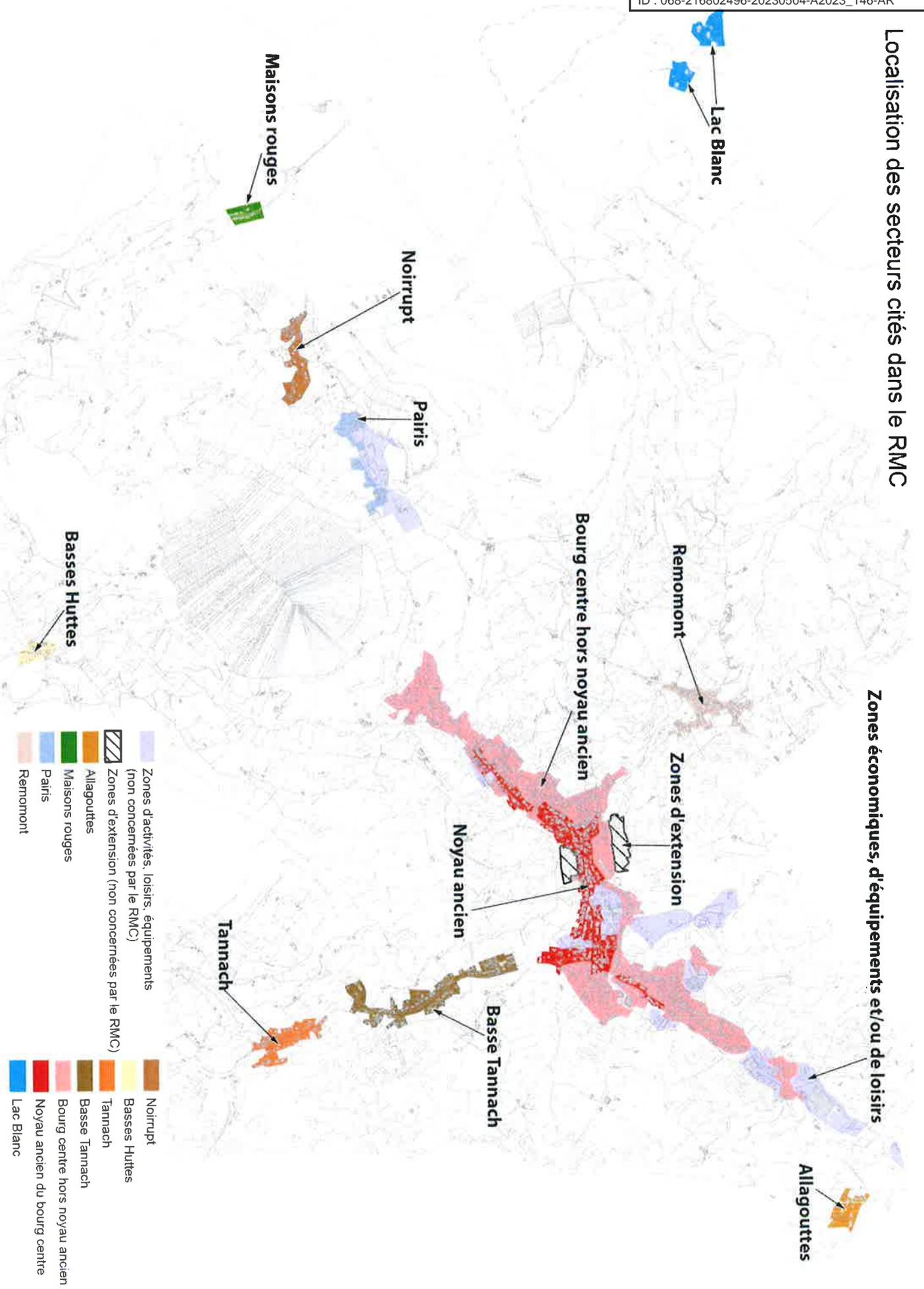
ID : 068-216802496-20230504-A2023_146-AR

Berger
Levrault

Avril 2023



Localisation des secteurs cités dans le RMC



- Zones d'activités, loisirs, équipements (non concernées par le RMC)
- Zones d'extension (non concernées par le RMC)
- Allagouttes
- Maisons rouges
- Pairis
- Remomont
- Noirrupt
- Basses Huttes
- Tannach
- Basse Tannach
- Bourg centre hors noyau ancien
- Noyau ancien du bourg centre
- Lac Blanc